

L'éthique saisie par les médias

Christiane Kapitz (Docteur en Sciences de l'information et de la communication), chercheur associé au C2So (ENS Lettres et Sciences humaines)

Les discours de presse, les dispositifs de délibération (comités d'éthique) et leur rôle dans les décisions politiques, de même que les dispositifs législatifs (notamment la loi de bioéthique) participent à la construction d'une notion aux enjeux multiples – l'éthique – notamment dans le domaine des sciences biomédicales.... L'étude présentée ici s'appuie sur un parti-pris méthodologique propre aux sciences de l'information et de la communication : considérer que les médias constituent une production sociale signifiante. A ce titre, les travaux de M. Foucault sur la discursivité et le savoir¹ orientent vers une analyse focalisée sur la singularité des discours tenant compte de leur ancrage historique.

Nous cherchons à répondre aux questions suivantes :

- *Quels sont les acteurs du/des discours sur l'éthique ?*
- *Quels sont les facteurs qui en déterminent l'émergence ?*
- *Comment l'éthique apparaît-elle et évolue-t-elle dans le temps (entre 1970 et 2000) : une discipline (enjeu de savoir), un enjeu de débats (questionnement, discussions, confrontations), un enjeu de pouvoir (entre institutions par exemple) ?*
- *Est-elle l'affaire de tous, ou de quelques-uns (les spécialistes) ?*

L'objet d'étude choisi pour répondre à ces questions concerne les greffes d'organes chez l'adulte. Les allogreffes font en effet l'objet d'une médiatisation croissante qui a accompagné l'histoire de leur développement et des travaux qui ont permis leur réussite et leur expansion, entre 1970 et 2000. Nous avons réuni un corpus composé de 88 articles des quotidiens français *L'Humanité*, *Le Figaro* et *La Croix*, sélectionnés en procédant à un repérage des valeurs (morales) qui alimentent un questionnement, défendent une opinion ou formulent un jugement plutôt qu'à partir de mots-clés (éthique, bioéthique, morale...) qui auraient sans doute occulté une partie des discours. D'ailleurs, l'éthique, en tant que lexème, apparaît relativement tardivement, sauf pour *Le Figaro* (1975) : en 1987 pour *La Croix* et en 1991 pour *L'Humanité*. Et on note un glissement sémantique entre morale et éthique², puis entre éthique et bioéthique (notamment pour *Le Figaro* en 1992). Ce repérage lexical, bien qu'il mette déjà en évidence une certaine instabilité de l'éthique entre des univers épistémiques différents (philosophie et droit) ne nous a pas paru suffisant pour construire le corpus.

L'analyse quantitative fait apparaître d'emblée **deux périodes distinctes** (avant 1990 et après

¹ Le discours n'est pas considéré, pour M. Foucault comme la mise en jeu d'une structure linguistique, mais il est traité dans son irruption historique, qui en fait un événement énonciatif situé dans un réseau complexe de relations (collatéralité, corrélation, complémentarité). Cf. *L'Archéologie du savoir* (1969), *Il faut défendre la société* (Cours au Collège de France, 1997).

² Entre 1972 et 1987 pour *La Croix* et entre 1984 et 1991 pour *L'Humanité*. Les comités d'éthique, eux, ne sont guère mentionnés avant 1990 (Journées annuelles du CCNE rapportées par *L'Humanité* en 1990 et conférence des comités d'éthique de l'AP-HP rapportée par *La Croix* en 1988).

1990) caractérisées par une augmentation significative des discours médiatiques (le nombre d'articles de *l'Humanité* est multiplié par 8, celui du *Figaro* par 10, celui de *La Croix* par 5), qui correspond à une période de grande densité événementielle. Cette partition, si elle était confirmée par l'analyse qualitative, devrait permettre de constater caractéristiques formelles et conceptuelles.

Les analyses synchronique et diachronique des différents quotidiens révèlent quelques éléments formels caractéristiques à chaque période, ainsi qu'une répartition différente des acteurs de discours (médicaux, politiques, institutionnels, religieux, familles ou public). L'un des facteurs qui se modifie le plus, entre les deux périodes, est le rapport sciences (médecine)/société objectivable à partir des formes discursives. Après 1990, l'augmentation significative d'interviews et d'articles d'acteurs médicaux ou institutionnels, quasiment inexistantes avant 1990 (2 articles seulement sur l'ensemble du corpus), induit de nouveaux rapports entre les médias et le monde médical ou les institutions (accès direct à l'espace public symbolique du journal) à une époque caractérisée par l'émergence du biopouvoir³. De même, la transformation de la balance entre la parole du journal et la parole des autres⁴ : augmentation des discours rapportés (par citation – in extenso ou partielle – intégration ou narrativisation) constitue une rupture avec le schéma précédent et une rupture de continuité du discours médiatique, certainement en rapport avec les enjeux du moment (projet de loi bioéthique, missions spécialisées, réforme du système de transplantation, notamment).

De même, à travers la répartition des acteurs du discours, l'entreprise médiatique construit un type de rapport au savoir ou au pouvoir. Après 1990, on observe ainsi l'émergence de certains discours : alors que *La Croix* privilégie le rapport aux acteurs institutionnels (absents jusque-là), *L'Humanité* favorise les acteurs politiques (absents avant 1990) et *Le Figaro* les médecins et les acteurs politiques (à égalité). Les acteurs religieux (majoritaires avant 1990 pour *La Croix*) et les discours du public, deviennent ou demeurent très minoritaires, pour les trois quotidiens. Ces constatations sont à mettre en relation avec l'émergence et l'évolution des débats. Le débat relatif au projet de la loi de bioéthique confronte les acteurs politiques sur les modalités de consentement (avec introduction de l'expression du refus⁵ sur un registre national), l'inscription du Comité consultatif national d'éthique dans la loi (qui alimente des débats parlementaires contradictoires rapportés par *le Figaro* en 1991), le principe de non-commercialisation du corps débattu au Conseil de l'Europe en 1991, à l'Assemblée Nationale en 1992, et au Parlement Européen en 1993 (rapportés en particulier par *l'Humanité*) ainsi qu'à l'OMS⁶ en 1991 (rapportés par *Le Figaro*). Il apparaît ainsi un passage entre éthique et droit, avec la création d'un droit unique en son genre : celui de la bioéthique. Le Pr Cabrol et J. Toubon (*Le Figaro*, 1992) attribuent à la loi un rôle préventif : « Une norme s'impose lorsque la personne humaine et l'équilibre social risquent d'être mis en danger ». Les accusations/critiques de non-respect des principes éthiques (notamment abus de pouvoir médical⁷, irrégularités de gestion de l'activité de transplantation par l'association France Transplant) mettent en évidence des enjeux politiques et institutionnels (entre 1991 et 1995).

Le discours médiatique produit ainsi sa propre définition des caractéristiques que doit remplir le discours légitime et les présupposés tacites de son efficacité⁸ par des éléments partiellement empruntés au rituel social de présentation de soi (identité, fonction, statut, titres honorifiques), mais

³ Notion développée par M. Foucault, qu'il définit comme une prise en charge et un contrôle accru du corps (de la santé) par l'Etat.

⁴ Pour reprendre l'expression de Mouillaud et Têtu, dans *Le journal quotidien*, Lyon : PUL, 1989.

⁵ Il s'agit d'une véritable rupture de paradigme : alors que le refus est qualifié de « crime social » par le Pr Cabrol dans les années 1980, il est reconnu et défendu comme l'expression d'un droit, à partir des années 1988, mais surtout après 1990.

⁶ Organisation mondiale de la santé

⁷ Choix de priorité dans les listes d'attente (selon le rapport de l'IGAS), transgression des règles en vigueur (notamment non-respect des autorisations de transplantation accordées par F.T.)

⁸ La position énonciative attribuée aux différents acteurs convoqués rend compte des rapports que tisse l'entreprise médiatique avec les différents locuteurs dans la construction du réel et la recherche de crédibilité.

qui ne relève pas seulement d'un formalisme professionnel. Globalement, on peut dire que la notoriété et l'expertise pratique⁹ semblent des éléments majeurs de légitimité de parole des acteurs convoqués, mais il sont étroitement liés au savoir. Au point de se demander si le public peut s'approprié ce débat sur les questions éthiques. D'ailleurs, celui-ci n'apparaît le plus souvent que de façon médiée et avec une certaine distance¹⁰ (associations de malades ou sondages) ou au travers de discours qui en soulignent l'ignorance et l'incapacité à comprendre¹¹, ou la révolte¹². Il est d'ailleurs assez étonnant de constater à quel point le « vulgaire »¹³ colle au public comme une étiquette indélébile.

On observe une rupture de continuité entre le discours antérieur à 1990 et le discours postérieur à cette période. Si l'éthique apparaît à l'articulation de l'individuel (consentement/refus) et du collectif (fonctionnement institutionnel, débats internes des acteurs impliqués, décisions politiques, dispositifs législatifs), la période antérieure à 1990 est caractérisée par une certaine clôture du discours médiatique sur lui-même et une dimension plus particulière de la responsabilité individuelle. Des événements rapportés par les journaux (trafics d'organes aux portes de l'Europe, remise en question des choix de receveurs) font basculer l'éthique dans une responsabilité collective qui s'accompagne par une ouverture du discours médiatique et l'apparition de débats. Il n'est d'ailleurs pas impossible d'y voir un phénomène culturel : la perception d'une menace du progrès techno-médical, qui s'exprimerait par la mise en place d'une batterie de mesures visant à en éradiquer la peur. Les discours médicaux inscrivent souvent l'éthique dans une dimension prescriptive (règles professionnelles, lois, décrets...) censée prévenir abus et dérives. Ce faisant, l'éthique semble souligner la responsabilité collective des différents acteurs (vision assez sécurisante), réduire les peurs collectives. On ne sait s'il faut l'interpréter comme un discours anti-positiviste ou un discours humaniste (dans la lignée des Droits de l'Homme). Position assez ambiguë.

On pourrait ainsi dire, pour conclure, le discours de presse sur l'éthique, du point de vue de la pratique sociale dans laquelle les textes prennent place, se caractérise par les circonstances qui en motivent l'émergence, et dont on trouve des traces en surface discursive (événements médicaux, politiques ou sociaux, publications de rapports, de textes de lois ou de textes scientifiques) mais que l'on peut également percevoir à la limite des discours, comme la réactivation d'une dialectique difficile à résoudre entre attrait et crainte de la science (où l'éthique jouerait un rôle de « garde-fou »), mais peut-être aussi comme le comblement d'un vide social par la réintroduction d'une dimension anthropologique (valeurs caractérisant l'humain : dignité, respect notamment) dans un univers plutôt technique. C'est aussi ce qui pourrait expliquer un certain « emballement » pour l'éthique (multiplication des missions parlementaires y compris au niveau européen, thématiques de colloques scientifiques et débats) qui donne l'impression d'un mouvement¹⁴. Il se caractérise

⁹ Surtout avant 1990, où les personnalités médicales citées ou mentionnées sont des piliers de la transplantation, notamment dans le domaine des greffes rénales (Pr Michel Broyer, Pr Henri Kreis) et hépatiques (Pr Jean-Pierre Delmont et Pr Didier Houssin).

¹⁰ « Les gens », « la société », « l'opinion publique », « la population », « les malades , leurs familles » , « les Français », par exemple.

¹¹ Les propos de Louis Fougère, conseiller d'État, membre du Comité d'éthique des hôpitaux de Paris, par exemple, qui déclare, dans un article du *Figaro* du 19 nov. 1987 : « un sondage récent a montré, que 85 % des Français ignorent tout de la loi Caillavet, et restent par conséquent hors d'état de prendre les dispositions nécessaires pour s'opposer à un prélèvement d'organes ».

¹² Comme par exemple dans l'affaire d'Amiens (prélèvement abusif d'organes sur un jeune homme).

¹³ Le terme est détaillé par Y. Jeanneret, en introduction de son ouvrage *Ecrire la science. Formes et enjeux de la vulgarisation*, éd. PUF, collection « Science, histoire et société », 1994 : 11-21.

¹⁴ N. Lenoir, interviewée par *L'Humanité* au sujet d'une journée publique d'audition qu'elle menait à l'ENA, dans un article du 25 mars 1991 intitulé « l'éthique cherche sa voie » déclare que l'éthique intéresse les gens, et que « Le

également par le rapport qu'il construit avec la science, la politique et la société (le public) ou entre ces différents champs (proximité/distance ; émancipation/dépendance). Enfin, si l'on tient compte des acteurs du discours, l'éthique paraît soumise à l'expertise (expérience pratique) et au savoir¹⁵, c'est-à-dire plutôt une affaire de spécialistes. Elle se distingue d'une réflexion philosophique, par son ancrage dans les pratiques. Comme le déclare P. Lamarque¹⁶ : « elle se meut dans le réel ». Il s'en dégage une vision floue (glissements sémantiques successifs) et une certaine instabilité, tantôt dans le registre déclaratif (affirmation des valeurs sur lesquelles la société fonde « l'agir »), interrogatif (débats, confrontations) ou prescriptif (loi). On peut penser que l'éthique occupe ainsi la place d'une médiation symbolique.

Bibliographie :

Ambroselli C., Wormser G. (sous la direction de), *Du corps humain à la dignité de la personne humaine. Genèse, débats et enjeux des lois d'éthique biomédicale*. Paris : Centre National de documentation Pédagogique, 1999.

Babou I., Science, télévision et rationalité : analyse du discours télévisuel à propos du cerveau - Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication , Paris : Université Paris VII, 1999.

Callahan D., « L'éthique bio-médicale aujourd'hui » *Cahiers STS « Ethique et biologie »*, éd. du CNRS, 1982 : 44-55.

Carvais, R., Sasportes, M., *La greffe humaine. (In)certitudes éthiques : du don de soi à la tolérance de l'autre*, Paris, PUF (Science humaine et société) 2000.

Charaudeau P., *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, Paris : Nathan, 1997.

Chouchan D., « Journalisme scientifique et questionnement éthique », *Alliage* n° 39.

Collange J.-F. (sous la direction de), *Ethique et transplantation d'organes*. Paris : Ellipses, 2000.

Etchegoyen A., *La valse des éthiques*. Paris : Bourin, 1991.

Foucault M., *Naissance de la clinique, une archéologie du regard médical*, Paris, PUF (Galien), 1972.

Foucault M., *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard (Bibliothèque des Sciences humaines), 1969.

Girard A., « Réticences au prélèvement d'organes : égoïsme ou résistance au biopouvoir ? Une question de catégorisation », *Sciences sociales et santé*, 2000, 18 (1), 35-67.

Isambert F.-A., « Révolution biologique ou réveil éthique ? », *Cahiers STS « Ethique et biologie »*, Editions du CNRS, 11, 10-41.

Jeanneret Y., *Ecrire la science. Formes et enjeux de la vulgarisation*. Paris : PUF, collection « Science, histoire et société, 1994 : 11-21.

Kapitz C., « Respect du corps après la mort dans la presse quotidienne française », *Séminaire d'actualité de droit médical - Le respect du droit humain pendant la vie et après la mort - Droit, éthique et culture*, Bordeaux, Les Etudes Hospitalières, 2005, p. 179-190.

Lecourt D., *Contre la peur ; De la science à l'éthique, une aventure infinie*. Paris : Hachette, collection « Les essais du Xxe siècle », 1990.

Le Marec, J. et Babou I. (sous la dir. de), "Sciences, médias et société", Lyon : ENS LSh/Laboratoire

gouvernement a pensé qu'il avait besoin de savoir quel peut être le rôle de l'Etat dans la bioéthique, à la lumière de ce qui se fait à l'étranger. En France, la réflexion existe déjà beaucoup avec des institutions, des colloques. Va-t-on déboucher sur des actes ? C'est vrai que dans notre pays *le mouvement éthique* a fortement émergé au début de la décennie sur des sujets comme les comas, l'accompagnement des mourants, les greffes d'organes ou d'éventuelles interventions dans le cerveau. »

¹⁵ Les discours représentatifs du public sont minoritaires et souvent dévalorisés : le public est ignorant et résistant.

¹⁶ Lamarque P., *Les désordres du sens*. Paris : ESF éditeur, 1993.

"Communication, Culture et Société - Actes du colloque à l'ENS LSh, 15-17 juin 2004" (publication électronique)

Lucas P., *Dire l'éthique. Ethique biomédicale : Le débat*. Paris : Actes Sud, 1989.

Maingueneau D., « Les analyses de discours en France. Présentation », *Langages*, n° 117, 1996.

Moulin A.-M., « La crise éthique de la transplantation d'organes. A la recherche de la compatibilité culturelle », *Diogène*, Paris, 1995, 172 : 76-96.

Prothais A., 1999, « Tribulations d'un pénaliste au royaume de l'éthique biomédicale », *La Semaine juridique*, 1999, 15 : 721-726.

Rameix S., « Le corps, à qui appartient-il ? », Journées d'éthique médicale Maurice Rapin, Paris, Flammarion (Médecine-Sciences), 1996.

Sicard D., « Séminaire interne du CCNE sur la notion de norme », *Les Cahiers du CCNE*, Paris, 2002, 30 : 22-80.

Veron E., *La semiosis sociale*, Saint-Denis, PUV (Langages, discours et sociétés), 1987.

Waissman R., *Le don d'organes*. Paris : PUF, collection « Médecine et société », 2001.